

# Formation Spécialisée DIRISI

Comité Social d'Administration de Réseau DIRISI

05 octobre 2023

Une nouvelle instance centrale basée sur  
l'expérience des CHSCT

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Comme notre titre l'évoque, nous voici entrés dans une nouvelle ère du dialogue social à plusieurs titres : des instances renouvelées, mais aussi de nouvelles dénominations, dont la formation spécialisée réunie ce jour traitant la santé et sécurité au travail pour la DIRISI. Qu'attend **FO DEFENSE** de cette nouvelle instance ?

Pour **FO DEFENSE** le rôle des CHSCT, désormais simple formation spécialisée, n'est pourtant pas à reléguer au second plan et les travaux des dernières années nous l'ont démontré, si l'en avait été nécessaire. Les enjeux du moment sur fond de crises, sociales, économiques, environnementales, sociétales... ne sauraient être ignorés. Cette nouvelle instance arrive au moment où la DIRISI traverse un tsunami lié à la LPM. Les sujets tels que les RPS, la QVT, le mal-être au travail sont à prendre au sérieux dès à présent **FO DEFENSE** sera attentive aux résultats de l'enquête « indicateurs de mesures du moral » actuellement en cours et s'interroge sur le calendrier de celle-ci.

**FO DEFENSE** ne peut s'autoproclamer archange Saint Gabriel, messenger de la DIRISI : pourtant à ce jour seule sa communication sur les restructurations et suppressions de postes liées à la LPM est parvenue jusqu'aux agents. Ces derniers ont besoin de retrouver du sens à leurs missions et leurs métiers dans un climat apaisé.

Le résultat de l'enquête QVT menée du 6 au 28 mars 2023 nous interpelle : 6 mois avant l'annonce de l'impact LPM, plus de 38% des agents affirmaient déjà subir le contexte organisationnel de la DIRISI et plus de 20% se déclaraient épuisés.

Désormais, les travaux des CFA ont été rendus avec ou sans communication vers les agents. Dans chacun des cas cela a augmenté le stress inhérent aux annonces : postes supprimés en Divisions Interventions déjà en tension, suppression de DETSIC, postes chargés identifiés MDA. Inéluctablement cela conduit vers un accroissement des RPS. La sensibilisation des chefs d'organismes sur la prévention de ces RPS a-t-elle été conduite sur un rythme leur permettant de mener les actions idoines au sein de leur zone de responsabilité ?



**FO DEFENSE** s'interroge sur le nombre de chefs d'organisme formés sur la prévention et l'accompagnement des RPS au regard des impacts de la déstructuration en cours. Gageons que les chefs des SDK de TOULON, du CDAD-BOURGES, du CAED, des SOC - R, etc... disposent des outils et connaissances pour y faire face. Malheureusement les RPS n'ont pas de limite géographique et peuvent concerner chaque chef d'organisme de la DIRISI.

**FO DEFENSE** déplore le manque de visibilité sur l'avenir de la DIRISI au sein du Ministère et s'oppose à une surcharge de travail dans des conditions dégradées.

**FO DEFENSE** sera vigilante aux conditions de travail et du télétravail sur tous les aspects liés aux TMS, à l'ergonomie des postes ainsi qu'au suivi par la médecine de prévention. Elle milite pour la mise en place d'un réel plan d'action préventif ambitieux sur ces sujets.

**FO DEFENSE** s'oppose à la mise en place d'un délai minimum d'affectation avant l'octroi du télétravail. Un choix qui ne va pas dans le sens de l'histoire et qui va à l'encontre de la logique de recrutement sur un marché de l'emploi concurrentiel et déjà en forte tension. La DIRISI, fournisseur du service au MinARM, ne doit pas être frileuse au télétravail pour ses propres agents.

**FO DEFENSE** propose que la quotité de télétravail soit systématiquement identifiée sur l'ensemble des fiches de postes.

**FO DEFENSE** souhaite s'assurer que l'ensemble des formations spécialisées de la DIRISI soit rapidement en capacité de fonctionner :

- poursuite de la formation des membres,
- mise en place des différentes instances,
- suivi de ces instances,
- règlements intérieurs,
- lettres de cadrage,
- articulation entre les différentes FS risques métiers et la FS CSA-R DIRISI.

**FO DEFENSE** veillera aux respects des réglementations en matière de SST et qui régissent les formations spécialisées de la DIRISI.

**FO DEFENSE** demande la remontée des différentes lettres de cadrage et des procès-verbaux et attend de cette FS DIRISI l'harmonisation des pratiques sans bien sûr donner lieu à un nivellement par le bas.

**FO DEFENSE** sera également attentive aux différents indicateurs et de ce qu'ils révèlent.

Pour conclure, **FO DEFENSE** attire votre attention sur l'importance du traitement de toutes les problématiques sans exception en instaurant une transversalité effective pour les FS DIRISI.

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

Paris, le 05 octobre 2023

